

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 66

juin 2019

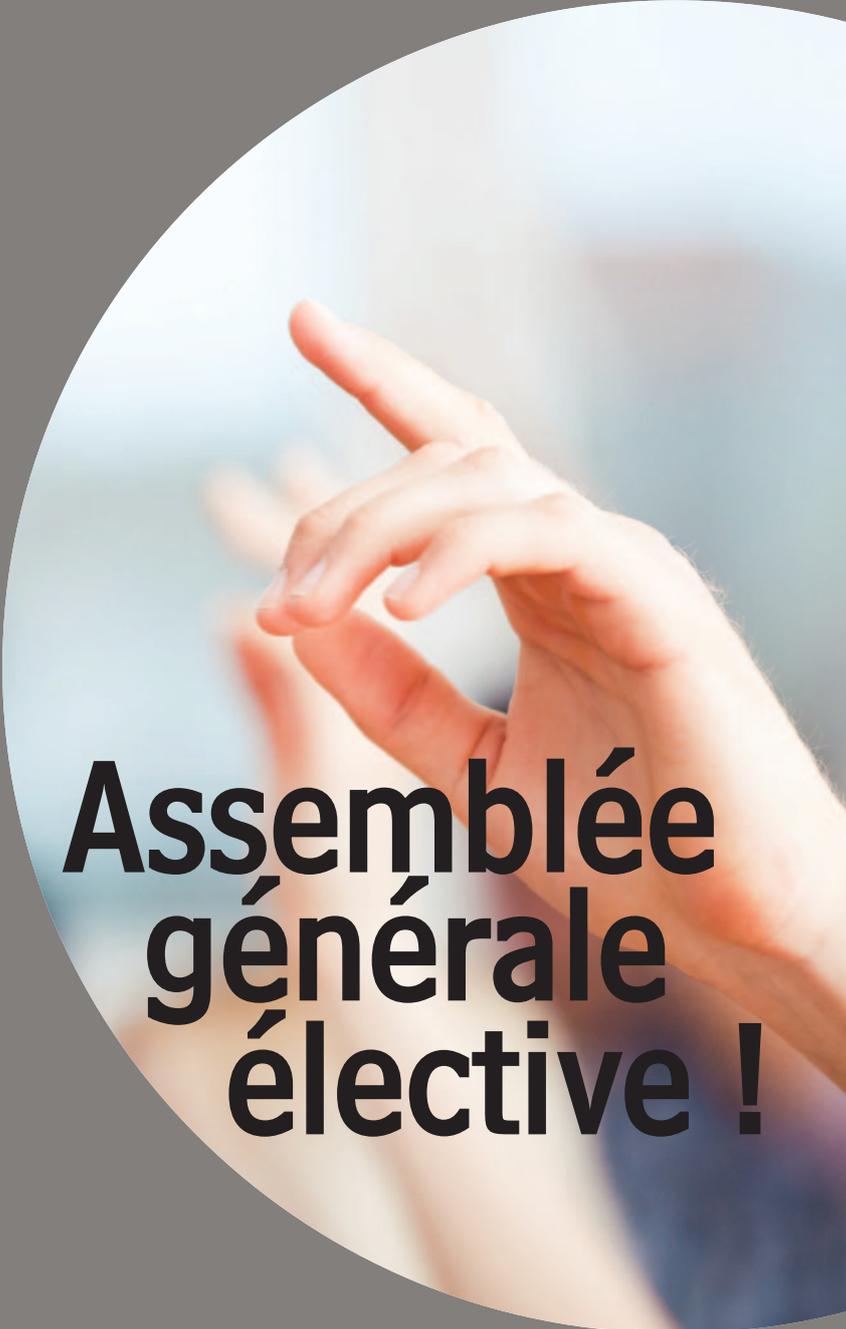
 **Assemblée
générale le 24 juin 2019**

 **Compte rendu collectif de
mandat 2016/2018**

 **Rapport financier 2018**

 **Carte postale de
Naples et ses alentours**

 **Journées d'étude d'été
du 15 au 18 juillet 2019**



**Assemblée
générale
élective !**



Le FNAS au festival d'Avignon

Comme chaque année,
le FNAS participe à la Maison des Professionnels.
Durant tout le Festival vous trouverez de la documentation à l'espace
dédié au Cloître Saint-Louis, à côté de l'ISTS et des bureaux du Festival.

Nous vous y accueillerons
du 8 au 12 juillet de 10h à 13h et de 14h à 17h30
pour répondre à toutes vos interrogations sur le FNAS.
Vous pourrez aussi y rencontrer l'ensemble des organismes sociaux
et des organisations professionnelles du spectacle.

Finances du FNAS

Le déficit cumulé du FNAS est susceptible de nous obliger à différer
de quinze jours les remboursements au cours de l'été et en fin d'année.
Si nous devons le faire, nous ne manquerons pas
de vous en informer sur notre site internet.

Les journées d'étude d'été se tiendront du 15 au 18 juillet prochain.

Le thème en est : la mise en place du CSEC,
l'accord obligatoire sur son fonctionnement.
Si vous êtes représentant du personnel ou représentant syndical, et que
vous souhaitez y participer, écrivez-nous à je2019@fnas.net

Rappel pour les entreprises affiliées

Le FNAS n'accepte plus de déclarations ni de listes nominatives papier.
Tout doit être télétransmis.
Vous pouvez aussi régler vos contributions par virement
ou téléversement via le portail WEB dédié.
Pour tout renseignement, écrivez-nous à
contactentreprises@fnas.net

Solutions des mots croisés de la page 23

Horizontalement : 1- Radicalisé. 2- Élargie. An. 3- Siret. PT. 4- Ice. Miner. 5- Sédimenteuse. 6- Atre. 7- Arrosés. Ha. 8- Niet. MIR. 9- Co. Aa. Lied. 10- Emancipera.
Verticalement : A- Résistance. B- Alice. Riom. C- dare-dare. D- Ire. OTAN. E- CGT. Tas. AC. F- Al. Mites. G- Leviers. LP. H- Nue. Mie. I- Sapes. Hier. J- Entrelarda.

Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce que le FNAS ?	4
Activités	5 / 6
● Séjours	
● Journées d'étude d'été	
Assemblée générale électorale	6
Assemblée générale 24 juin 2019	
● Compte-rendu collectif de mandat	7 / 13
● Rapport financier	14 / 17
Carte postale	18 / 21
● Naples et ses alentours	
Les mots croisés de Monsieur Henri	22
Écrire au FNAS	22
Grilles de prise en charge 2018	23
Renseignements pratiques	24

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site
www.fnas.net



N° 66 - juin 2019

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel,
Catherine Ambach, Hugues Aubin, Éva Loyer, Pierre Andrac,
Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : DR, Colette Bernard, Sabrina Lenglet,
Odette Fouché, Pierre Andrac, 123rf

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Commission de suivi Paritarisme Œuvre sociale Employeur Comité d'entreprise Négociation Augmentation Droit Réunion Salaire Convention collective Paternalisme Public Catalogue Salarié Statut Individuel Syndicat Directeur Collectif Aide Partage Privé Mutualisation Élu Délégué Spectacle Élection Culture Démocratie... CPPNI CCNEAC CSEC FNAS AG CG JE...

Depuis quelques mois, nous vous avons tenus informés au mieux, dans ce journal et ailleurs, de l'évolution du FNAS et de sa situation financière.

Le Conseil de Gestion du FNAS a lancé un appel aux employeurs. Une alerte, un avertissement face au déficit croissant.

Les membres de droit et les élus du FNAS travaillent à une meilleure mutualisation des droits, mais sont préoccupés de la baisse des ressources du FNAS. Cependant le Conseil de Gestion élabore les thèmes et les conditions d'accueil pour les prochains séjours. La relation entre les peuples, l'art et la culture sont des valeurs que le FNAS défend depuis toujours. Nous ne proposerons jamais un catalogue fait par des marchands ! Les élus du FNAS maintiennent leur volonté d'obtenir une augmentation du taux de la cotisation pour que tous les ouvrants droits puissent bénéficier d'une meilleure prise en charge pour leurs vacances et leurs loisirs.

Alors, imaginez-vous le 24 juin prochain à l'Assemblée générale.

Est annoncé : « Le taux de la cotisation au FNAS augmente de 0,2 % à partir du 1^{er} juillet 2019 ». Applaudissements, joie et réjouissances.

Ou bien, la représentante de la Commission de suivi annonce : « Impossible, n'espérez plus rien à compter de ce jour ! » Tristesse, abattement et révolte.

Et pourtant, nous vivons une époque formidable ! Où tout est possible, tout est libéré ! Nous sommes dans le temps du Libéral ! Nous sommes plus heureux ? Nous disposons de plus de liberté ? Plus d'égalité ?

Depuis le dimanche 26 mai, nous subissons une catastrophe sans précédent. Les murs qui se dressent le long de nouvelles frontières entre les peuples ne produisent que crispations et raidissements, racisme et xénophobie.

Et pourtant, le combat de tout un chacun ne devrait avoir qu'un seul but : améliorer les conditions sociales, culturelles et écologiques pour tous. Le dialogue est nécessaire pour se redonner confiance et espoir ainsi qu'à celles et ceux qui luttent au quotidien contre toutes les injustices.

Les dernières élections au FNAS ont vu un pourcentage des votants trop faible, seulement 8,70 %. Pourtant, un grand nombre de salariés utilisent ce très bel outil qu'est le FNAS. Le renouvellement de plus de 30 % d'entre eux chaque année est le signe du grand intérêt que portent les ouvrants droit au FNAS.

Que faut-il mettre en œuvre pour que ceux-ci aient conscience de l'importance de ces élections professionnelles ?

Point fort de la vie du FNAS, l'Assemblée générale du 24 juin prochain élira les 7 derniers membres du Conseil de Gestion. À cette date, je quitterai la présidence du FNAS.

Puis après les Journées d'étude d'été du 15 au 18 juillet, le mois d'août sera bienvenu pour un temps de repos avant de redémarrer avec le début de la saison 2019/2020.

C'est avec grande confiance que je souhaite aux anciens et aux nouveaux élus du Conseil de Gestion de la belle réflexion, du grand débat et des échanges fructueux.

Patrick Harivel - Président

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, *FNAS INFOS*, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après-guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur du tourisme social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé ou référencé par Atout France ou sur nos listes de structures du tourisme social.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Activités

Pense-bête

Carnet de voyage

SÉJOURS D'ÉTÉ

Il est encore possible de réserver vos séjours de vacances d'été avec nos partenaires.

Les professionnels du Tourisme social, loin de vous proposer des séjours au rabais, vous proposent des séjours dans des lieux privilégiés, dans lesquels les salariés qui vous accueillent travaillent dans le cadre de la convention collective du tourisme social leur garantissant de meilleurs droits.

■ Nos destinations Villages de vacances :

www.fnas.net-Activités de séjours-Village de vacances

■ Les destinations de nos partenaires du Tourisme social

www.fnas.net-Activités de séjours-Voyagistes

■ Sans oublier les auberges de jeunesse dans le monde entier, les gîtes des réseaux « Gîtes de France », « Clévacances », « Accueil paysan » et les campings du monde entier.

Toutes les informations et les codes de réduction et de connexion sur notre site internet : www.fnas.net-Activité de séjours-Voyagistes-Campings et Grille 1. N'hésitez pas à nous écrire à sejours@fnas.net pour tous renseignements.

AUTOMNE 2019

■ Les membres du Conseil de Gestion du FNAS ont décidé, dans le cadre des mesures d'économie d'urgence, de ne pas programmer de séjour d'automne cette année.

■ Nous espérons avec vous que nous pourrions recommencer à vous proposer des week-ends de découverte des belles villes d'Europe.

■ Pour éviter de mauvaises surprises et des retards de remboursement, vérifiez que la facture que vous nous enverrez est conforme.

■ Merci de joindre vos justificatifs à la fiche de demande de prise en charge, cela nous permet de traiter vos demandes plus vite.

■ Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur notre site :

www.fnas.net Rubrique Fiches pratiques - Formulaires

Pour mémoire les règles de validité des factures.

FNAS
POUR QUE VOS FACTURES SOIENT VALIDES, ELLES DOIVENT DATER DE MOINS DE SIX MOIS ET COMPORTER :

- L'activité pratiquée ayant débuté depuis moins d'un an.
- Les noms et prénoms du ou des pratiquants de l'activité.
- Les dates de début et de fin de l'activité pratiquée pour chaque personne donnant lieu à facturation.
- Pour les hébergements, la capacité totale de l'hébergement et le nombre de personnes concernées par le séjour.

- Le numéro de Siret de l'organisme (sauf conservatoires et mairies).
- Le numéro d'agrément lorsqu'il est nécessaire.
- Le nom et l'adresse de la structure ou de la personne dispensant l'activité.
- Le montant en euros de l'activité facturée. Pour les autres monnaies, merci d'ajouter le nom de la devise et du pays.
- La mention acquittée (payée, réglée, soldée). Cette mention ne peut être antérieure à la date du paiement effectif.

HIVER 19/20

■ Dès le mois de juillet vous pourrez réserver vos vacances de Noël et pour celles dites d'hiver, en février, vous pourrez le faire dès le mois d'août.

■ Nous vous proposons des destinations dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central dans des villages de vacances du tourisme social.

www.fnas.net Rubrique Activités de Séjours - Ski

Journées d'étude

Journées d'étude d'été du 15 au 18 juillet 2019

Cette année, les journées d'étude d'été se tiendront, comme cela devient l'habitude, à trente minutes d'Avignon au Moulin de Vernègues.

Elles sont ouvertes aux représentants des personnels des entreprises affiliées au FNAS.

Pensez à réserver vos dates. Pour cela, une seule adresse :

je2019@fnas.net

Actualité oblige, le programme tournera exclusivement autour du CSE et surtout du CSEC de notre convention collective adaptée par avenant du 20 juillet 2018.

Le programme détaillé :

- **lundi matin :** accueil des nouveaux élus ;
- **lundi après-midi :** Histoire des comités d'entreprise, de l'idée du Conseil national de la Résistance au CSE issu des ordonnances Macron ;
- **mardi matin :** le processus électoral, les accords nécessaires ;
- **mardi après-midi :** notre Convention collective modifiée, introduction au modèle d'accord spécifique à notre champ conventionnel ;
- **mercredi :** le modèle d'accord sur le fonctionnement du CSEC, le rôle du CSE vis-à-vis des salariés « intermittents », notamment les artistes ;
- **jeudi matin :** cette dernière demi-journée sera consacrée à vos retours, vos ressentis sur ces temps d'échange comme la tradition le veut.

Assemblée générale élective

Elle se tiendra à la Résidence

Jean-Baptiste Clément le lundi 24 juin 2019.

Ce lieu a été choisi, car bien que ce ne soit pas un lieu de spectacle, c'est un lieu particulier. Cette résidence hôtelière du tourisme social, dont le FNAS fait partie des propriétaires associés depuis son origine en 2015, est un bâtiment neuf, aux portes de Paris, à deux stations de métro du Stade de France et aux normes 3 étoiles.

Cela nous permet aussi d'accueillir les membres de l'AG arrivant le dimanche soir comme l'Assemblée elle-même dans les meilleures conditions, le complexe disposant d'une grande salle de réunion.

Le 13 juin a eu lieu le dépouillement des votes par correspondance des deux premiers collèges, les salariés « intermittents » et les salariés « permanents » des entreprises de moins de 11 salariés.

■ Les 40 et 20 représentants respectifs de ces salariés ont été élus sur liste syndicale malgré une participation trop faible à ce scrutin.

■ Pour le collège des salariés « permanents » des entreprises de moins de 11, la liste CGT a obtenu 17 sièges et la liste FO, 3 sièges. La liste FO ne comprenant qu'un nom, ce sont les 19 premiers de la liste CGT qui représenteront les salariés du collège, associés à la personne présentée par FO.

■ Les 3 sièges au Conseil de Gestion, pour ce collège, sont attribués aux 3 premiers de la liste CGT.

■ Pour le collège des salariés « intermittents », la liste CGT obtient 34 sièges et la liste FO 6 sièges. Ce seront donc les 34 premiers de la liste CGT, associés aux 6 premiers de la liste FO, qui représenteront les salariés de ce collège à l'Assemblée générale.

■ Les 7 sièges au Conseil de Gestion, pour ce collège, sont attribués aux 6 premiers de la liste CGT et au premier de la liste FO.

24 juin 2019

Éva Loyer - Secrétaire

Compte-rendu collectif de mandat 2016 - 2018

« Tous ceux qui sont étrangers à cette vie d'esclave, sont incapables de comprendre ce qui a été décisif dans cette affaire. Dans ce mouvement, il s'agit de bien autre chose que telle ou telle revendication particulière, si importante soit-elle. [...] Il s'agit, après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années, d'oser se redresser, se tenir debout. Prendre la parole à son tour ».

Simone WEIL (philosophe humaniste) – grèves 1936

Trop sûr de lui et prétendant servir de modèle à l'Europe, le *premier de cordée* a dévié devant la révolte de groupes sociaux jusque-là peu mobilisés collectivement. « *Ce mouvement n'appartient à personne et à tout le monde. Il est l'expression d'un peuple qui, depuis quarante ans, se voit dépossédé de tout ce qui lui permettait de croire à son avenir...* »

En moins d'un mois, la colère déclenchée par une taxe sur les carburants a ainsi débouché sur un diagnostic général, à la fois social et démocratique : les mouvements qui agrègent des populations peu organisées favorisent leur politisation accélérée. Au point que le « peuple » se découvre « dépossédé de son avenir » un an et demi après avoir porté à sa tête un homme se targuant d'avoir balayé les partis qui, depuis quarante ans, se sont succédé au gouvernement.

Trop confiant en ses intuitions, trop méprisant de la condition économique des autres, restant sourd aux alertes incessantes des corps intermédiaires syndicaux et territoriaux, le pouvoir en marche persiste sur le mur de l'autisme comptable. Et chacun n'a qu'à se débrouiller avec la précarité du et au travail, la décentralisation dépecée et la concurrence, ou encore « traverser la rue » pour trouver un emploi... Le Président de la République s'est vu infliger une piquûre de rappel sur la coupure entre gouvernants et gouvernés.

Dans la panique générale, l'opération Grand débat est lancée, cherchant à neutraliser, voire réprimer les résistances aux orientations politiques engagées et à échapper aux revendications portées par de nombreux Français sur les ronds-points comme dans les entreprises et les établissements.

Ce grand débat, officiellement organisé pour écouter les Français, s'est transformé en un faux débat, en une campagne électorale Macronienne cadennassée. L'empressement à baliser cet exercice, soi-disant démocratique, débouche sur ce résultat : un contraste, un gouffre immense entre les conclusions et les attentes, les aspirations, les revendications des Français et des travailleurs, quel que soit leur statut. Un mépris pour leurs galères quotidiennes, alors qu'ils ne demandent qu'un avenir meilleur pour eux et leurs enfants. Les tergiversations gouvernementales aboutissent à des décisions qui ne changent aucunement le cap des politiques menées depuis le début du mandat présidentiel. Il exonère une nouvelle fois le patronat, les plus fortunés et ne met aucunement à contribution le capital pour répondre aux fractures sociales et territoriales.

Plusieurs annonces cosmétiques ou symboliques ne changeront en rien la vie de nos concitoyens sur le long terme ; d'autres sont loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis des décennies par une grande partie de la population.

Les décisions sur les services publics relèvent de la supercherie et le summum de l'hypocrisie est atteint sur la question des retraites. Vouloir instaurer la retraite par points c'est, de fait, diminuer le niveau des pensions et obliger les travailleurs à partir après l'âge légal pour échapper à une décote. Quant à la réforme de l'assurance chômage à venir, déjà coupables d'être privés d'emploi, « il ne faudrait pas que les chômeurs perçoivent plus d'argent que ceux qui en ont un... ». Opposant ainsi cyniquement chômeurs et travailleurs pauvres...

Quant à la prime défiscalisée et exonérée de toutes cotisations sociales, en la privilégiant par rapport au salaire, le gouvernement rogne un peu plus les droits sociaux. Ce dévoiement du mot « salaire » au sommet de l'État n'est pas fortuit. La prime ne touche pas tous ceux à qui l'augmentation « salariale » était promise. Elle peut être réduite à tout moment et, à la différence d'un salaire, elle ne génère aucun droit (au chômage, à la retraite) ni n'abonde le financement du service public. En outre, elle n'a aucun effet d'entraînement sur l'ensemble des grilles salariales des conventions collectives.

Le FNAS n'est pas en reste, nous avons subi sous deux gouvernements successifs le projet de taxation des aides allouées aux salariés par les CE. Les menaces économiques pour les familles, les territoires, et notamment pour les acteurs du tourisme social, ont mobilisé les représentants des salariés, du tourisme avec les collectivités territoriales : les vellétés de ces gouvernements ont été ainsi abandonnées.

Toujours prompt à faire les poches des salariés, Emmanuel Macron ne désarme pas. Une mission gouvernementale sur le régime social et fiscal des Activités sociales et culturelles (ASC) des CE/CSE vient d'être lancée par la ministre de la Santé et le secrétaire d'État au Budget. En droite ligne avec les représentants des employeurs qui pratiquent l'austérité salariale dans les entreprises, le président des riches considère les aides aux vacances et aux activités sociales et culturelles comme des éléments de rémunération des salariés. Tenant compte des disparités fortes qui existent entre les salariés qui ont accès aux ASC via leur CE ou CSE, sous prétexte d'harmonisation, le gouvernement veut procéder à la fixation d'un cadre législatif et fiscal qui consisterait à mettre à contribution plus encore les salariés.

Plutôt que de s'attaquer continuellement aux droits et garanties collectives des salariés, ce dernier devrait lancer une mission qui permettrait à l'ensemble des salariés, quels que soient leur revenu et leur situation familiale et/ou personnelle, via leur CE ou CSE :

- d'avoir accès à une culture émancipatrice ;
- d'avoir accès à la pratique sportive ;
- d'avoir le droit de partir et d'accéder à des vacances de qualité ;
- de pouvoir s'impliquer dans le milieu associatif.

Comparé aux potentielles retombées fiscales et sociales espérées par le gouvernement via cette mission, ce dernier devrait commencer à réfléchir à l'argent redistribué aux plus riches, par la suppression de la progressivité de la fiscalité sur le capital ; l'élimination de l'impôt sur la fortune (ISF). N'oublions pas le plus coûteux : la « simplification comptable » du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) versé aux entreprises. L'an prochain, le Trésor public le paiera donc deux fois à M. Bernard Arnault, première fortune d'Europe. Cette seule mesure va coûter près de 40 milliards d'euros en 2019, soit 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) ou, si on préfère... plus de cent fois le montant de la réduction des APL ! À suivre...

Durant ce mandat, ce ne sont, hélas, pas les seules turbulences auxquelles le FNAS a dû faire face. Les conséquences des ordonnances Macron ont menacé son existence, et quelques employeurs ont eu la vellété de remettre en cause les conquits sociaux de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) et notamment les attributions et prérogatives des élus du personnel dans les entreprises, ainsi que les cotisations aux comités d'entreprise conventionnels et au FNAS.

En réaction à l'appel des élus du FNAS, la mobilisation de nombreux salariés militants a permis de :

- maintenir, dans le nouveau cadre légal, des droits acquis précédemment pour les salariés et leurs représentants élus ;
- signer, dans les plus brefs délais, un accord adaptant la CCNEAC à ces nouvelles règles et affirmant la volonté des employeurs de préserver un dialogue social de qualité ;



- proposer un modèle de protocole d'accord pré-électoral préservant entre autres le nombre d'élus et les heures de délégation ;
- travailler, avec le collègue employeur, un modèle d'accord d'entreprise constituant le Comité social et économique conventionnel (CSEC), définissant ses prérogatives et ses attributions, qui serait annexé à la CCNEAC (travail n'ayant pas abouti à l'heure où j'écris), notamment la gestion des activités sociales et culturelles en collaboration avec le FNAS.

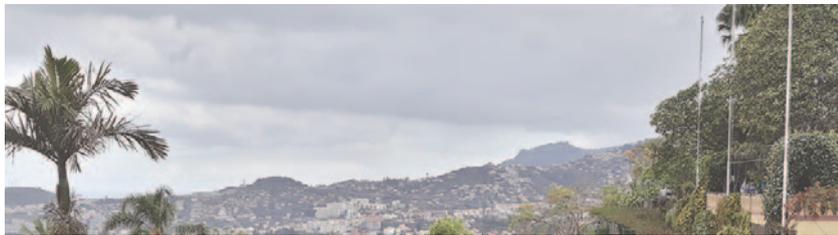
Malgré les bouleversements initiés par la loi El Khomri et poursuivis par les ordonnances, les salariés élus au Conseil de Gestion ont néanmoins mis en place une plus juste mutualisation des activités de loisirs. Une augmentation tant attendue du taux de cotisation - sans aucune hausse depuis 1979, rappelons que les cotisations sont la base des ressources du FNAS - aurait permis cette avancée sociale sans surcoût pour le FNAS ni baisse des plafonds de prise en charge pour les ayants droit.

Enfin la stagnation, voire la baisse des salaires dans tous les types de structures, la diminution du volume d'emploi, l'augmentation aussi récurrente que souhaitable des bénéficiaires utilisateurs ajoutées au refus des employeurs, jusqu'à aujourd'hui, de toute augmentation du taux de cotisation ont amené récemment le FNAS à être en sérieuse difficulté financière.

Cette situation a obligé le Conseil de Gestion, pour sauvegarder le FNAS, à prendre des mesures d'urgence, qu'il espère provisoires, se traduisant une fois de plus par une réduction des taux de prise en charge des salariés en préservant, cependant, la participation au financement des colonies de vacances.

Pour autant, ces mesures n'assurent pas sur le long terme la pérennité du FNAS, ses capacités et la qualité de ses missions. Nous sommes au pied du mur.

Par les actes, il revient maintenant aux « corps intermédiaires » de faire sens au partenariat social.



● Les ouvrants droit

Ouvrants droit	2017	2018	Écart 2017 / 2018	Nb d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2017 / 2018-
				2017	2018	
Permanents	14 922	15 234	+ 2,09 %	4 050	4 334	+ 7,01 %
<i>dont moins de 10</i>	8 370	8 005	-4,36 %			
Intermittents	24 433	25 188	+ 3,09 %	7 798	7 525	-3,50 %
<i>dont artistes</i>	15 157	15 506	+ 2,30 %			
Total	39 355	40 422	+ 2,71 %	11 848	11 859	+ 0,09 %

● Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 7 229, représentent 47.45 % des salariés permanents (6 552 en 2017).

● Les techniciens et personnels administratifs (9 682) représentent 38.44 % des salariés intermittents (9 276 en 2017).

● Les artistes représentent 61.56 % des salariés intermittents (62,03 % en 2017).

● Le nombre d'artistes permanents est de 286 sur 15 506 (251 en 2017).

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 8 956 en 2017 à 9 276 en 2018, soit un accroissement de 320 entreprises (+ 3.45 %).

- En 2018, 140 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture, 221 en 2017, 215 en 2018 et 357 en 2017 n'ont déclaré aucune activité.

Sur ces 9 276 entreprises :

- 8 989 sont sans CEC (moins de 11 salariés – effectif équivalent temps plein) contre 8 684 en 2017 ;
- 209 avec CEC (au moins 11 salariés – effectif équivalent temps plein) contre 196 en 2017 ;
- 24 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (au moins 50 salariés – effectif équivalent temps plein).

■ Les cotisations

Sur l'exercice 2018, elles sont de 7 965 449 € en hausse très faible de 0,58 %.

- Les cotisations des entreprises d'au moins 11 salariés sont de 2 353 289 €. En 2018, elles représentent 29.74 % de l'ensemble des cotisations, 28.48 % en 2017.
- Les cotisations des entreprises de moins de 11 salariés, sont, elles, de 5 559 754 €.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 827 €, contre 854 € en 2017, soit une baisse de 3.21 %.
- Celle des entreprises d'au moins 11 salariés est de 8 200 €, contre 8 257 € en 2017.
- Celle des entreprises de moins de 11 salariés est de 619 €, elle était de 649 € en 2017.
- Sur deux ans le montant de la cotisation moyenne baisse de 2.69 %, sur trois ans il est en baisse de 1.93 %.

Cette baisse constante depuis dix ans est à mettre en regard avec celle constatée de la masse salariale déclarée.

Nous relevons aussi en 2018, pour la première fois, une baisse des cotisations sur les déclarations sur 3 des 4 trimestres de l'année.

Observé dans le détail, le montant de la hausse des cotisations est près de 3 fois inférieur au montant des cotisations sur exercices antérieurs et 2 fois à celui des cotisations de nouvelles structures.

Donc, en réalité, nous assistons à une baisse des cotisations de l'année sans précédent au FNAS.

En 2018, 1 971 entreprises se sont déclarées sans activité salariale pendant au moins un trimestre, soit 100,3 % de plus qu'en 2017 (984) et 665 l'ont été pour 2 trimestres, soit 30,39 % de plus qu'en 2017 (510). Sur deux ans le montant de la cotisation moyenne baisse de 2.69 %, sur trois ans il est en baisse de 1.93 %.

Sur trois ans cumulés, le nombre d'ouvrants droits ayant bénéficié d'au moins une prise en charge a augmenté de 10.29 %. Dans la même période, si les activités de loisirs ont accusé une légère baisse de 6.66 % due à la refonte des grilles, le nombre de prises en charge sur les activités de séjours a, lui, progressé de 43.62 %, avec un renouvellement de bénéficiaires de plus de 30 %.

Nous ne commenterons pas les chiffres exposés ci-après, ils parlent d'eux-mêmes, mais le constat est là, la mission première du FNAS pour aider les familles à partir en vacances, et notamment celles aux revenus les plus faibles, est essentielle. Nous le répétons, si demain le niveau de contribution des entreprises restait en l'état, les capacités et la qualité des missions du FNAS ne pourraient plus être assurées.



● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

Séjours	2017			Écart 2016/2017	2018			Écart 2017/2018
	Ouvrants droit	Ayants droit	TOTAL PEC		Ouvrants droit	Ayants droit	TOTAL PEC	
Colonies	27	1 602	1 629	3,17 %	30	1 588	1 618	-0,68 %
Grille 1	5 849	8 612	14 461	7,51 %	6 451	9 257	15 718	8,69 %
Transports	5 091	7 453	12 544	11,77 %	5 638	8 025	13 663	8,92 %
Total G1	10 967	17 667	28 634	9,07 %	12 129	18 870	30 999	8,26 %
Grille 2	279	447	726	-17,12 %	275	399	674	-7,16 %
Transports	181	330	511	-15,26 %	173	295	468	-8,41 %
Total G2	460	777	1 237	-16,36 %	448	694	1 142	-7,68 %
Grille 3	766	1 166	1 932	3,87 %	774	1 081	1 855	-3,99 %
Transports	356	643	999	6,84 %	353	600	953	-4,60 %
Total G3	1 122	1 809	2 931	4,87 %	1 127	1 681	2 808	-4,20 %
TOTAL	12 549	20 253	32 802	7,45 %	13 704	21 245	34 949	6,55 %

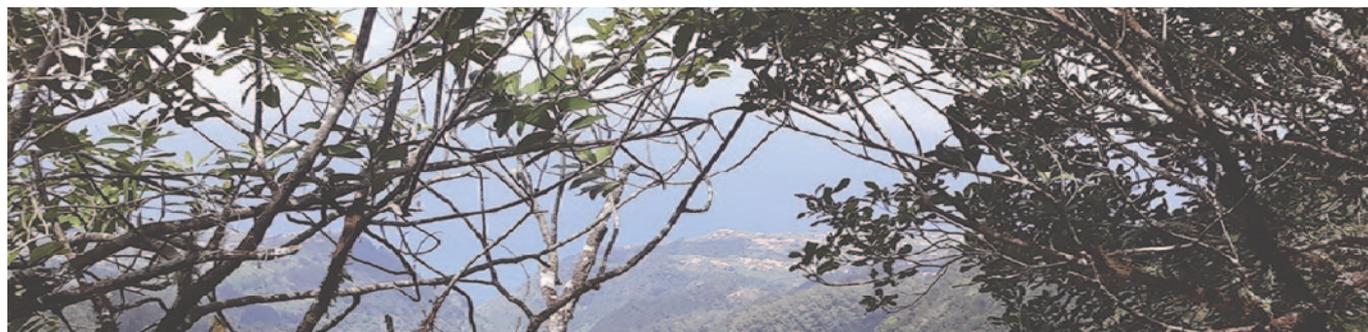
Les nuitées

Grilles	Nuitées 2017	Nuitées 2018	Variation
Colonies	11 558	11 163	-3,41 %
Grille1	110 956	120 299	+8,42 %
Séjours Grille 2	5 720	5 085	-11,10 %
Séjours Grille 3	14 775	13 668	-7,49 %
Total général	143 009	150 215	+5,03 %



Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

Loisirs	2017	2018	Écart 2017 / 2018
	TOTAL PEC	TOTAL PEC	
Loisirs dont Sport	51 849	55 484	+7,01 %
Ch. Lire	7 834	7 901	+0,86%
Ch. Disques	1 673	557	-66,71 %
Total	61 356	63 942	+4,21 %



Nombre de prises en charge par quotient familial (QF)

Quotient familial	PEC Séjours par taux	2017	2018	Écart 17/18	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	3 491	3 981	14,04 %	
350 à 450	65 %	3 179	3 441	8,24 %	
451 à 550	60 %	4 267	4 286	0,45 %	
551 à 650	55 %	4 751	5 383	13,30 %	
651 à 750	50 %	5 000	4 962	-0,76 %	
751 à 850	45 %	3 918	4 141	5,69 %	
851 à 950	40 %	2 770	2 911	5,09 %	
951 à 1 100	35 %	2 516	2 734	8,66 %	
1 101 à 1 250	30 %	1 469	1 587	8,03 %	
+1 250	25 %	1 441	1 523	5,69 %	
	Total	32 802	34 949	6,55 %	Total écart
				6,84 %	Moyenne

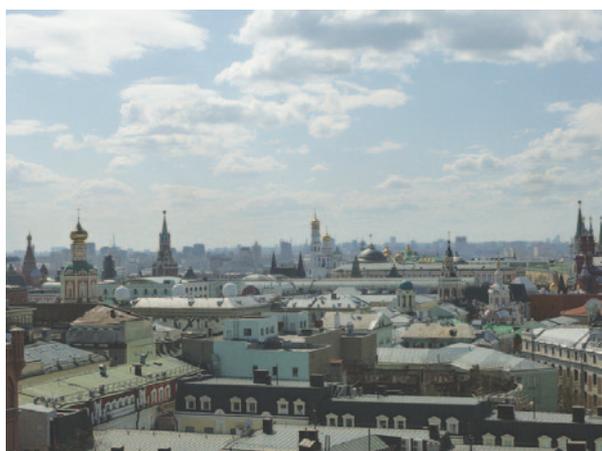
Quotient familial	PEC Loisirs par taux	2017	2018	Écart 17/18	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	7 164	7 593	5,99 %	
350 à 450	65 %	5 888	5 898	0,17 %	
451 à 550	60 %	7 288	7 523	3,22 %	
551 à 650	55 %	8 934	9 129	2,18 %	
651 à 750	50 %	7 970	8 421	5,66 %	
751 à 850	45 %	6 678	7 158	7,19 %	
851 à 950	40 %	5 045	5 359	6,22 %	
951 à 1 100	35 %	5 211	5 458	4,74 %	
1 101 à 1 250	30 %	2 901	3 020	4,10 %	
+1 250	25 %	4 277	4 383	2,48 %	
	Total	61 356	63 942	4,21 %	Total écart
				4,20 %	Moyenne

● Les bénéficiaires

GRILLE 1	AD	OD	Total général	2017 G1	Écart
Bénéficiaires 2018	7 374	4 649	12 023	11 300	+6,40 %
GRILLE 2	AD	OD	Total général	2017 G2	Écart
Bénéficiaires 2018	363	255	618	679	-8,98 %
GRILLE 3	AD	OD	Total général	2017 G3	Écart
Bénéficiaires 2018	999	716	1 715	1 795	-4,46 %
GRILLE LOISIRS	AD	OD	Total général	2017 LOISIRS	Écart
Total général	12 753	11 818	24 571	23 473	+4,68 %



● La formation - les journées d'étude



- Les journées d'étude 2018 à Avignon ont réuni 78 représentants des salariés (88 en 2017).
- En 2018, il y a eu deux journées d'étude d'hiver, en début et fin d'année. Elles ont réuni respectivement 58 et 97 élus.
- Les journées d'étude en région ont réuni à Paris, Cayenne, Fort-de-France, Basse-Terre, Meylan, Besançon, Aix-en-Provence et Rouen environ 160 ouvriers et représentants du personnel.

Ne laisser personne sur le bord du chemin

Dans un contexte politique funeste pour le salariat et socialement mortifère, le mandat à venir se devra d'accroître la solidarité et la justice sociale.

Ainsi s'impose de poursuivre la bataille pour obtenir la perception de la cotisation et l'ouverture de droits des artistes et des techniciens employés via le GUSO.

Il nous faudra continuer le travail collectif engagé via l'ANCAV (Association nationale de coordination des activités de vacances) avec d'autres partenaires (CE, tourisme social, etc.) pour une convention permettant aux ouvriers droit comme aux non ouvriers droit ainsi qu'aux retraités l'accès à prix modique à des vacances et des activités sociales et culturelles de qualité. Grâce à des conditions tarifaires avantageuses que nous n'avons pas aujourd'hui, cette convention permettra aussi une économie sur les coûts des prises en charge.

Le FNAS doit également, urgemment, prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et favoriser un tourisme vert et écoresponsable.

Ces enjeux seront au cœur des débats entre les participants aux commissions, les élus au Conseil de Gestion et les membres de droit des organisations syndicales de salariés. Et les choix dans les actions et les missions du FNAS qui découleront de ces enjeux devront aussi engager les employeurs pour un développement écologique et social durable.

Et encore mille mercis à Pierre et à l'équipe.



24 juin 2019

Catherine Ambach et Hugues Aubin - Trésorière et Trésorier adjoint

Rapport financier de l'exercice 2018*

* Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation. Les chiffres donnés dans ce rapport sont le plus souvent issus de la présentation spécifique des comptes.

« Tenter, braver, persister, persévérer, être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait, tantôt affronter la puissance injuste, tantôt insulter la victoire ivre, tenir bon, tenir tête ; voilà l'exemple dont les peuples ont besoin, et la lumière qui les électrise. »

Victor Hugo – *Les Misérables* (3^e livre)



À l'instar de Victor Hugo, nous avons bravé, persévéré pour pouvoir maintenir au maximum notre navire FNAS à flot malgré une marée peu propice. Conseil de Gestion après Conseil de Gestion nous avons tout tenté pour maintenir notre budget en équilibre. Une impossibilité absolue pour cette année.

En 2018, la bourrasque s'est fait tempête ! Le déficit que nous avons envisagé, consenti, devrions-nous dire, dans l'attente que le GUSO régularise sa situation et que les employeurs acceptent enfin d'augmenter leur contribution, après qu'ils en aient exprimé la perspective ; ce déficit, donc, s'est confirmé et amplifié ; l'année 2019 se présente pire encore.

En citant encore notre ami Victor Hugo, nous pourrions oser dire « le Diable était caché dans le vent qui soufflait. Quelle nuit ! Un moment, dans tout ce tintamarre, j'ai cru que le bateau se couchait, et l'amarre a cassé... »

Nous avons encore une fois fait porter l'effort financier sur l'ensemble des salariés, à notre grand désarroi, en diminuant une fois de plus les grilles de prise en charge. Restant malgré tout les plus équitables pour tous, par des mesures d'urgence que nous espérons bien évidemment temporaires, tout en préservant totalement les colonies de vacances et en modulant la diminution des remboursements selon les quotients familiaux.

Notre marge potentielle de nouvelles économies de fonctionnement est réduite à son minimum, l'équipe du FNAS ayant déjà opéré l'essentiel des mutations possibles.

Mais le déficit est là, impitoyable... Nous avons inexorablement besoin d'une augmentation de ressources, et de l'aide de tous pour que le FNAS participe de cette société nouvelle et plus humaine à laquelle chacun aspire, dirigée prioritairement vers les plus démunis ; et qui ne pourra se faire, par ces raboutages successifs au détriment des ayants droit.

Nous devons travailler tous ensemble pour retrouver la force d'une humanité meilleure. C'est une absolue nécessité d'œuvrer en partenariat pour que le FNAS ne sombre pas dans cette tempête. Nous devons tenir bon pour ne pas perdre nos derniers acquis sociaux.

Pourtant, vous le savez comme nous, le déficit de l'exercice 2018 serait plus que compensé si les contributions avaient été augmentées comme nous le demandons depuis plus de vingt ans, augmentation dont il faut rappeler qu'elle serait extrêmement modique au regard des autres cotisations sociales. Déficit compensé aussi si le GUSO fonctionnait correctement et s'acquittait des contributions dues au FNAS. Rappelons enfin que l'accroissement du volume d'emploi et l'augmentation des salaires amélioreraient eux aussi les recettes du FNAS. Et pourquoi ne pas imaginer en étant visionnaire, ou simplement audacieux, que les Congés Spectacles soient également soumis à la contribution du FNAS...

1. Le résultat

L'année 2018 se termine avec un résultat négatif de 338 921 euros, qui fait suite au résultat positif de 171 766 euros en 2017.

À ce jour :

- le compte « autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros
- le compte « report à nouveau » s'élève à 364 672 euros

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener ainsi à -703 593 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2018 s'élève à 7 965 449 euros, affichant une légère augmentation de 0,71 % par rapport à 2017.

■ Les recettes du FNAS proviennent à 99,12 % des cotisations contre 99,25 % en 2017.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 895 563 euros, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à l'année précédente (1,30 % en 2017).

● Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une légère hausse de 1,04 % (1,47 % en 2017).

● Nous constatons une nouvelle hausse des cotisations sur exercices antérieurs de +13,42 % pour 2018, résultat que nous pouvons attribuer au nombre important de nouvelles structures affiliées en 2018 qui auraient dû le faire plus tôt.

● Nous notons pour cette année 9 995 euros de pénalités de retard, contre 10 781 euros environ pour l'an dernier.

■ Les provisions pour créances douteuses remontent, passant de 6 934 euros en 2017 à 26 429 euros cette année.

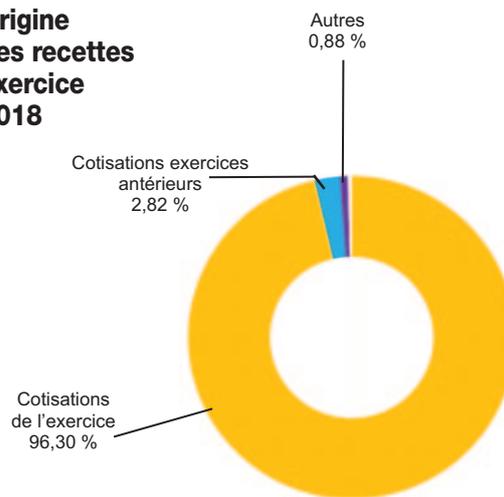
● Les créances perdues sur exercices antérieurs augmentent, passant de 4 711 euros à 14 047 euros.

Ce sont de petites sommes en rapport du budget du FNAS, mais cette augmentation est révélatrice du nombre croissant de toutes petites structures en défaut de paiement, voire en liquidation.

■ Les provisions pour CEC mutualisées après deux ans sont nulles cette année, suite à la décision de ne rien mutualiser suite aux « ordonnances Macron ».

Ces ordonnances sur le Code du travail et la création des CSE ont stoppé la mise en place de CEC qui devaient être créés, engendrant une situation floue.

Origine des recettes exercice 2018



3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 8 304 370 euros en 2018 contre 7 737 748 euros en 2017, soit une augmentation de 7,32 %. Sur la durée du mandat, trois ans, elles ont légèrement baissé de 0,9 % alors que les dépenses d'activité ont dans le même temps augmenté de 1,6 %.

Ce poste est constitué pour 83,98 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 16,02 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 83,83 % et 16,17 % pour l'exercice 2017).

3.1 Les dépenses « Activités sociales »

■ Le poste « Activités sociales » subit cette année une hausse de 8,27 %.

3.1.1 Les activités de séjours

■ Le poste « Activités de séjours » passe de 2 454 719 euros en 2017 à 2 589 141 euros en 2018, soit une hausse de 5,48 %.

Nous avions anticipé une hausse légèrement moindre du coût des activités de séjours, + 2,35 % par rapport au BP 2018, sur la base de l'évolution au cours des exercices précédents.

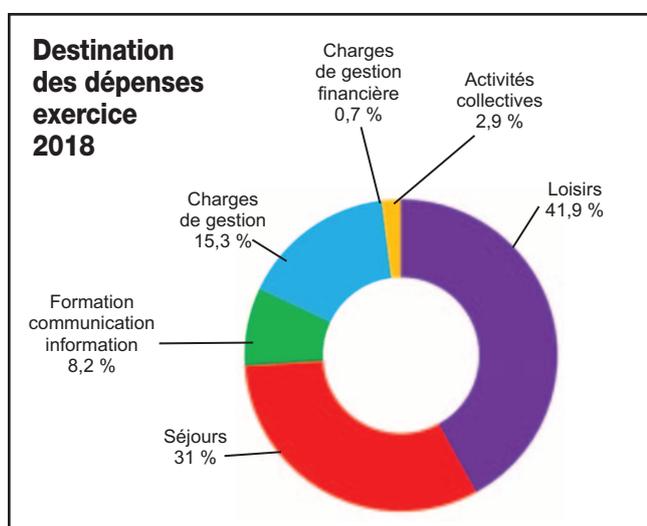
● Nous constatons la poursuite de l'augmentation du nombre de prises en charge et de personnes concernées. Elle est cette année de +6,55 % (+8,26 % pour la seule grille 1). Cela met en valeur la

diminution des montants de prise en charge qui n'augmentent que de 6,07 % et l'augmentation plus importante des séjours les plus aidés.

● Nous constatons une baisse importante de 7,13 % en ce qui concerne les colonies, nettement supérieure à celle constatée l'an dernier, de 1,09 %.

Les questions émises l'année dernière sont plus que jamais d'actualité : est-ce dû à une modification des usages, une baisse des moyens financiers des familles, ou encore une montée de l'individualisme qui touche aussi les enfants, plus réfractaires aux voyages de groupe ?

● Nous constatons aussi la baisse de 2,71 % du montant des séjours en grille 2 et celle de 0,14 % pour les séjours en grille 3.



3.1.2 Les activités de loisirs

■ Le total des postes « Activités de loisirs » voit aussi une augmentation de 7,89 %, s'établissant à 3 505 844 euros, 2,04 % au-dessus du niveau des estimations du BP 2018, preuve que les « salariés permanents » des entreprises dotées d'un CEC ont commencé à s'emparer de l'amélioration de la mutualisation votée en 2016.

● Il est à noter une très forte augmentation des demandes d'abonnements et cartes, essentiellement Deezer, mais aussi Paris-Musées qui continue à progresser.

● Le fléchissement marqué des activités sportives de 19,08 % n'est pas significatif, car bon nombre de ces activités sont aujourd'hui traitées comme loisirs avec factures.

3.1.3 Les activités et investissements à caractère collectif

■ Ce poste qui avait marqué l'année dernière une diminution importante de plus de 20 %, due à un traitement tardif pour près de 70 000 € marque cette année une augmentation de 94 000 € du fait des 70 000 € de 2017 traités en 2018.

Le constat est que si l'on corrige les valeurs, le montant de 2017 était en augmentation de près de 5 % et en baisse de l'ordre de

2,5 % en 2018. Cette baisse sur des activités que le FNAS a toujours cherché à favoriser, en raison de leur aspect collectif, soulève de nombreuses questions : est-ce le reflet de la disparition, ou cessation d'activité – éventuellement temporaire – de petites structures, de la transformation constatée de l'équilibre entre salariés permanents et salariés intermittents, qui tendent à remplacer les premiers, ou un tassement de la masse salariale ? Car l'augmentation des cotisations de l'exercice n'est toujours pas en rapport avec la relative incidence qu'aurait dû avoir la NAO 2017 sur les salaires. Soit celle-ci n'a pas été appliquée partout, soit il y a une diminution du volume d'emploi, en tout cas il y a une baisse de la masse salariale déclarée.

3.2 Les dépenses « Frais de gestion »

■ Le poste « Frais de gestion » est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent de 2,41 %.

Nous devons y voir principalement les conséquences de la baisse de la ristourne sur les chèques Lire et Disque du fait de la disparition de ces derniers, du remplacement d'une partie du parc informatique et de la hausse des services bancaires due à l'augmentation du nombre de structures qui pratiquent le paiement dématérialisé.

Et aussi, le coût de la collecte par AUDIENS - en baisse cette année de près de 22 % - est une preuve que la dématérialisation des déclarations augmente nettement et que la coûteuse saisie manuelle des listes et déclarations, par ailleurs génératrice d'erreurs, diminue.

3.3 Le coût de personnel

■ Le total des salaires bruts lissés marque une hausse de 5,71 % du fait de l'absence cette année de remboursements de salaires par l'AFDAS, personne n'ayant demandé de CIF en 2018. Les salaires bruts n'ont augmenté que de 0,55 %.



En conclusion

Nous avons envisagé un exercice 2018 déficitaire, projetant une poursuite des tendances de 2017, et supposant qu'un effet de la mutualisation amènerait tous les permanents de structures à solliciter le FNAS. Cela n'est toujours pas le cas, le montant des prises en charge de loisirs pour les permanents concernés n'atteint pas encore le niveau prévu de 300 000 €.

Toutefois, le résultat négatif de l'exercice, supérieur à nos prévisions, provient essentiellement du fait de la baisse brutale et imprévue des cotisations.

L'augmentation des cotisations de l'exercice est une fois encore un leurre... Lorsqu'on regarde le détail, la masse salariale et donc les cotisations des entreprises présentes avant 2018 sont en baisse de 87 147 €, soit -1,1 %.

Par ailleurs, un nombre croissant de petites structures, 1 971 en 2018 contre 984 en 2017, n'ont pas déclaré de temps de travail pendant un trimestre, les chiffres étant de 665 contre 510 pour deux trimestres. Cette activité réduite est un des éléments expliquant la baisse de la masse salariale.

623 nouvelles adhésions en 2018, portant le nombre total de structures affiliées au FNAS à 9 276 alors qu'elles étaient 7 284 en 2010.

Et si l'augmentation de la cotisation de l'exercice est de 79 063 € (110 755 € de 2016 à 2017), le montant des cotisations issu des nouvelles affiliations est, lui, de 166 210 €.

Ces chiffres sont extrêmement révélateurs de la fragilité et de l'instabilité de notre secteur.

Et pourtant, rappelons-nous qu'en 2014, l'étude publiée conjointement par l'Inspection générale des Finances et l'Inspection générale des Affaires culturelles mettait en avant le poids significatif du secteur culturel, toutes activités confondues, dans l'économie nationale. L'ensemble des chiffres publiés alors plaçait les activités culturelles au niveau de l'agriculture et des industries alimentaires, et représentant sept fois l'apport de l'industrie automobile !

Si le pari sur l'avenir est de plus en plus hasardeux, parions tout de même que l'attachement au FNAS, dont les employeurs du secteur ne cessent de nous assurer, se concrétise enfin par une augmentation d'au moins 0,2 %, le niveau légal de la subvention de fonctionnement d'un CSE.

(Une augmentation du taux de cotisation de 0,2 % coûterait aux structures de 3 à 6 € par mois et par salarié et 30 centimes pour un cachet brut de 150 € et qui ferait un total pour le FNAS sur la base 2018 :

728 163 082 € x 0,2% = 1 456 426 € de recettes supplémentaires).

Nous demandons et attendons depuis plus de vingt ans cette augmentation, jusqu'ici sans succès. Cela a obligé le FNAS à faire porter aux seuls ayants droit le poids de l'augmentation du nombre de ses utilisateurs. Pour la quatrième fois en vingt ans, les taux de remboursement ont dû être baissés.

Il faut aussi que le FNAS, avec l'appui et la volonté de tous les partenaires sociaux du secteur, celui du ministère de la Culture, des employeurs et les représentants des collectivités territoriales fassent pression sur le GUSO pour que celui-ci se mette enfin à remplir correctement son rôle et contribue, comme il le devrait, au FNAS.

En fait, le FNAS est actuellement dans la lamentable situation du « chat de Schrödinger ».

Tout le monde connaît à peu près l'histoire de cette expérience de pensée. En 1935, Erwin Schrödinger, physicien travaillant sur la physique quantique, imagine cette démonstration paradoxale :

Un chat est enfermé dans une boîte avec un dispositif mortel consistant à libérer un poison gazeux si un détecteur de radioactivité de type Geiger décèle la désintégration d'un atome radioactif dont la probabilité de désintégration est de 50 %.

Au bout d'une heure, au moment d'ouvrir la boîte, il y a la même chance qu'il soit mort ou vivant. Une chance sur deux. Tant que l'on n'ouvre pas la boîte, le chat n'est ni mort ni vivant, ou il est - si l'on veut - les deux à la fois.

Le FNAS est donc présentement enfermé dans cette boîte. Est-il déjà mort ou encore vivant ?...

Heureusement les règles comptables n'obéissent pas aux lois de la mécanique quantique et le FNAS n'est pas le chat de Schrödinger, déjà mort ou encore vivant, dans sa boîte fermée.

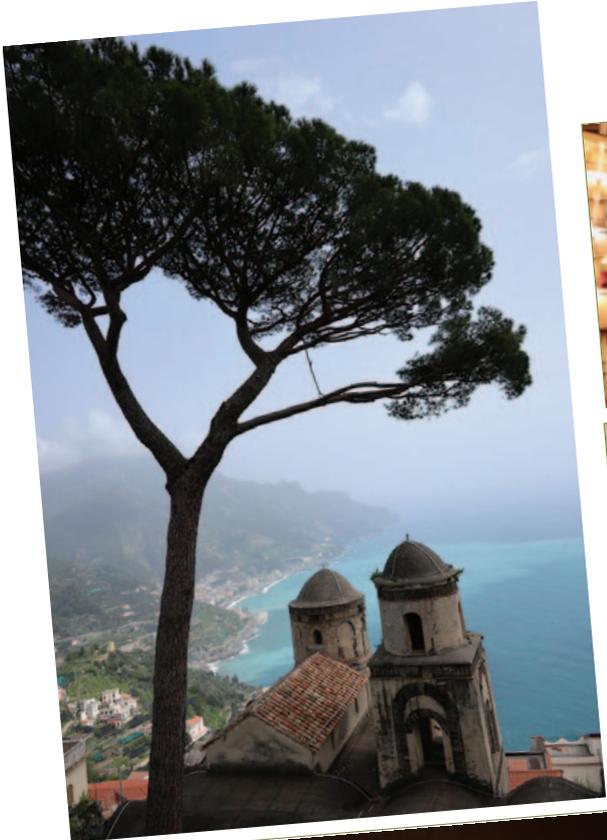
La situation peut encore évoluer favorablement, et le FNAS pourrait alors affronter les temps à venir, aussi incertains soient-ils, et continuer à assumer ce rôle formidable auprès des ayants droit et de leur famille.

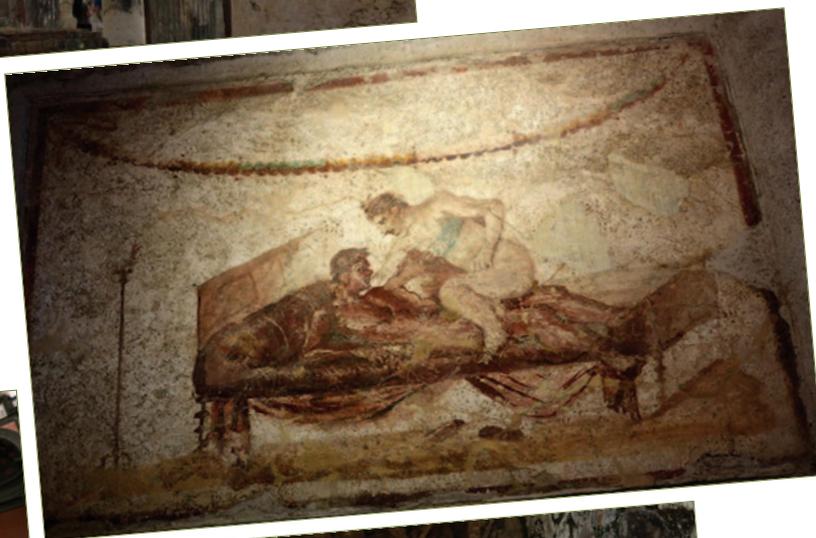
Carte postale

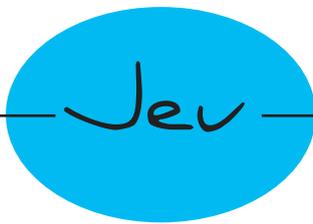
Naples et ses alentours : plein les yeux !











Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2								■		
3						■		■		
4				■	■	■				
5										
6		■		■					■	
7								■		
8					■		■			
9			■			■				
10										

Horizontalement :

- 1- Intransigeant. 2- D'aucuns voient l'Europe ainsi. Révolution.
 3- Nomenclature française. Explosé, phonétiquement.
 4- Gélato londonienne. Creuser. 5- Subversive. 6- Foyer.
 7- Bien servis. Interjection. 8- Négation russe. Station orbitale.
 9- Symbole chimique. Fleuve côtier. Chant germanique.
 10- Affranchira.

Verticalement :

- A- Elle a eu son Conseil national. B- Personnage romanesque. Auvergnate. C- En moins de deux. D- Courroux. Pacte occidental. E- Diable pour le MEDEF. Floppée. Basta phonétique. F- D'un auxiliaire. Elles adorent le beau linge. G- Outils de larcins. Lettres de lupanar. H- Sans chichis. Sous la croûte. I- Nippes ou beaux costards ? C'est pas d'aujourd'hui. J- Inséra du gras.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : chequescec@fnas.net

● toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net

Nouvelles grilles de prise en charge 2019

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonies).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Grille COLONIES	
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout-France		Taux	Plafond annuel
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel		
Moins de 350 €	900 euros	65 %	550 euros	54 %	500 euros	46 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	60 %	525 euros	48 %	475 euros	41 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	54 %	500 euros	43 %	450 euros	36 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	49 %	450 euros	38 %	400 euros	31 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	44 %	400 euros	33 %	350 euros	26 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	39 %	350 euros	28 %	300 euros	21 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	34 %	300 euros	23 %	250 euros	16 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	28 %	250 euros	18 %	200 euros	11 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	23 %	200 euros	13 %	150 euros	6 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	18 %	175 euros	7 %	125 euros	1 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Distance		BASE
entre 0 km et 50 km		12,00 €
entre 51 km et 100 km		27,00 €
entre 101 km et 200 km		47,00 €
entre 201 km et 350 km		79,00 €
entre 351 km et 500 km		118,00 €
entre 501 km et 850 km		193,00 €
entre 851 km et 1 250 km		293,00 €
entre 1 251 km et 2 000 km		461,00 €
entre 2 001 km et 3 000 km		702,00 €

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	65 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	60 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	54 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	49 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	44 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	39 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	34 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	28 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	23 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	18 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises de plus de 10 dotées d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 euros.

Quotient familial	Taux	Carte Paris-Musées			Billet toute expo, « Chèque* »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs		
		Solo	Duo	18-26 ans		Individuel	Famille	Famille	Individuelle	
		Tarif public	40,00 €	60,00 €	20,00 €		119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
		Tarif FNAS avant PEC	28,00 €	42,00 €	14,00 €	8,00 €	102,90 €	169,90 €	23,00 €	18,00 €
			Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	65 %		9,80 €	14,70 €	4,90 €	2,80 €	36,02 €	59,47 €	8,05 €	6,30 €
350 à 450 €	60 %		11,20 €	16,80 €	5,60 €	3,20 €	41,16 €	67,96 €	9,20 €	7,20 €
451 à 550 €	54 %		12,88 €	19,32 €	6,44 €	3,68 €	47,33 €	78,15 €	10,58 €	8,28 €
551 à 650 €	49 %		14,28 €	21,42 €	7,14 €	4,08 €	52,48 €	86,65 €	11,73 €	9,18 €
651 à 750 €	44 %		15,68 €	23,52 €	7,84 €	4,48 €	57,62 €	95,14 €	12,88 €	10,08 €
751 à 850 €	39 %		17,08 €	25,62 €	8,54 €	4,88 €	62,77 €	103,64 €	14,03 €	10,98 €
851 à 950 €	34 %		18,48 €	27,72 €	9,24 €	5,28 €	67,91 €	112,13 €	15,18 €	11,88 €
951 à 1 100 €	28 %		20,16 €	30,24 €	10,08 €	5,76 €	74,09 €	122,33 €	16,56 €	12,96 €
1 101 à 1 250 €	23 %		21,56 €	32,34 €	10,78 €	6,16 €	79,23 €	130,82 €	17,71 €	13,86 €
Plus de 1 250 €	18 %		22,96 €	34,44 €	11,48 €	6,56 €	84,38 €	139,32 €	18,86 €	14,76 €

* « Chèques Lire » : le nombre des « Chèques Lire » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- lundi de 12 h à 17 h
- mercredi de 10 h à 14 h
- vendredi de 12 h à 17 h

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 10 h à 17 h
- jeudi de 13 h à 17 h

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent les dossiers
de prises en charge et celles qui traitent
les demandes des entreprises
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit
est indiqué sur le présent envoi,
sous le code-barres à gauche.
Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent vous
recevez ce numéro de **FNAS INFOS**
car vos droits sont ouverts au moins
jusqu'à sa date de parution.